



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris le 19 juillet 2024

Direction générale de la sécurité civile
Et de la gestion des crises

Etat-major de la sécurité civile

GUIDE PRATIQUE DE REACTION FACE A UNE ALERTE A LA BOMBE
Evaluer la menace et prendre les premières décisions

1. Les généralités à connaître pour s'engager dans le processus de réaction

Avant d'aborder la gestion générale d'une alerte à la bombe ou de la découverte d'un engin suspect, il est important de comprendre les composantes et les tendances communes de ces incidents. Bien que chaque situation soit unique, les éléments suivants jouent un rôle dans la préparation, la mise en œuvre et l'exécution d'un acte malveillant ou d'un attentat.

- **L'auteur** : l'alerte à la bombe ou la mise en place d'engin spécifique dissimulé ou non peuvent être réalisés par toute personne, quelles que soient ses motivations. L'objectif recherché est toujours au moins de créer une situation d'angoisse et de peur pouvant aller jusqu'à infliger de nombreuses victimes.
- **Le décideur** : C'est la personne qui assume la prise de décision et engage ses équipes dans une action destinée à soustraire les personnes et les biens aux risques et aux menaces identifiées. Il peut s'agir d'un chef d'entreprise, d'établissement ou de site, d'un responsable de sécurité ou tout simplement d'un cadre ou d'un agent confronté à une prise de décision immédiate en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un engin suspect. Dans le cadre des sites olympiques, « Paris 2024 » assume cette fonction.
- **La cible** : les établissements publics, de transports, commerciaux et religieux constituent des cibles attractives pour les criminels et les terroristes, car ils sont en général facilement accessibles et fortement fréquentés.
- **L'alerte à la bombe** : elle prend la forme d'une communication indiquant la présence ou l'intention de faire exploser un engin dissimulé ou positionné à un endroit particulier. Elle peut être destinée à perturber le fonctionnement d'un établissement, extorquer des fonds ou à avertir d'une explosion imminente ou programmée. L'impact de l'alerte sur un site, une organisation, un événement et le personnel qui s'y trouve peut-être dangereux et coûteux même en l'absence de matière explosive.
- **L'engin explosif improvisé (EEI)** : il est accessible facilement et à tous. De conception simple ou sophistiquée il est fabriqué et positionné pour faire un maximum de dégâts avec un investissement minimal. Par sa constitution, il peut être sans détonateur ou constituer un engin incendiaire avec des conséquences tout aussi importantes.

Le présent guide a pour objectif de présenter les généralités puis de détailler les consignes et procédures en matière d'alerte à la bombe et d'intervention destinée à réagir face à la découverte d'objets suspects, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle ne traite que des missions d'intervention en milieu terrestre présentant un danger avéré, en situation d'urgence de nature classique ou pouvant intégrer potentiellement des produits NRBC.

Toutes les interventions sur objet suspect à caractère NRBC-E sont assurées sous la direction et le contrôle du détachement central interministériel d'intervention technique (DC-IT). Son action est prioritaire et exclusive de toute autre action de neutralisation, même en cours. Elles font l'objet d'instructions et de procédures spécifiques qui ne seront pas détaillées dans ce présent document.

2. La gestion d'une alerte à la bombe : collecter et analyser l'information pour décider

L'élément fondamental de la gestion des alertes à la bombe en règle générale est la capacité à évaluer une menace par rapport aux conséquences potentielles qu'elle peut avoir sur l'environnement de l'intervention et donc sur les enjeux identifiés. La plupart des menaces s'avérant fausses, le décideur doit être capable de déterminer le degré de gravité¹ d'une menace et prendre personnellement ou de manière collégiale, une décision ayant pour seul but de soustraire les personnes présentes à un danger réel ou potentiel. Le décideur peut avoir le besoin d'être éclairé et/ou conseillé par l'autorité préfectorale et/ou par un cadre FSI. Cela pourra permettre d'analyser les informations collégialement et de recouper les informations de l'établissement avec les renseignements extérieurs.

Bien qu'il soit difficile de se prononcer sur l'authenticité, il convient de prendre en compte les facteurs contributifs suivants :

- Niveau de réalisme ;
- Plausibilité ;
- Directivité ;
- Immédiateté de la menace ;
- Formulation exacte de la menace ;
- Actes ou menaces antérieures.

Toutes les alertes doivent être soigneusement évaluées. Il faut considérer les faits et le contexte, puis conclure s'il existe une menace faible, peu crédible, potentielle, possible ou réelle.

Bien qu'il n'existe pas de méthode absolue pour déterminer la crédibilité d'une menace, il importe d'identifier quelques paramètres pour aider à la décision.

Les décideurs effectuent une évaluation éclairée :

CONSIDERATIONS POUR LES DECIDEURS		
Menace faible	Menace modéré	Menace élevé
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'assurance, hésitations ➤ Manque de réalisme ➤ Capacité à réaliser (menace discutable) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurance, légèreté ➤ Réalisable et suffisamment détaillé ➤ Comprend l'heure et le lieu 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurance et détermination ➤ Très spécifique sur le lieu ➤ Menace liée aux événements récents

2.1 Risque faible

La principale indication qu'une alerte à la bombe présente un faible risque est son manque de réalisme. Demandez-vous quelle est la probabilité que la menace présentée puisse réellement être mise à exécution ?

¹ Caractérise toute situation qui doit être considérée avec sérieux.

D'autres indications peuvent être prises en compte pour qualifier la menace de faible :

- Si l'alerte est donnée à la voix, elle manque de toute évidence de réalisme. L'auteur est hésitant, manque d'assurance et fait apparaître des pauses dans son élocution ;
- La menace présente un risque minimum pour le personnel et les biens ;
- Il y a une raison évidente de croire que le motif est la perturbation ;
- La menace est vague et indirecte, et les informations sont incohérentes, peu plausibles ou avec un manque de détail ;
- La menace a été directement transmise (située sur un mur ou par email) ;
- L'appelant a déjà fait de nombreuses menaces ou est connu ;
- Il y a une redondance d'appels ou nombreux mails simultanés.

2.2 Risque modéré

Plus une menace est réaliste et spécifique, plus elle doit être prise au sérieux. Les menaces modérées sont réalistes mais peu probables. Elles sont cependant plus spécifiques quant aux méthodes et aux lieux que les menaces faibles.

D'autres indications peuvent amener à considérer la menace comme un risque modéré :

- La menace est directe et réalisable ;
- La formulation de la menace suggère une planification élaborée, réfléchie quant à la manière dont l'acte sera exécuté ;
- La menace peut indiquer un lieu possible et un temps ;
- La menace n'inclut pas de fortes indications des étapes préparatoires, bien qu'il puisse y avoir une référence indirecte à cette possibilité ;
- L'auteur indique des détails concernant la disponibilité des composants nécessaires à la fabrication d'un engin explosif ;
- Spécificité accrue de la menace et facteurs de crédibilité (ex : je suis sérieux, je le pense vraiment, ne me prenez pas pour un amateur...).

2.3 Risque élevé

Les menaces spécifiques et réalisables présentent le plus de risques, surtout si la menace est proférée en personne. D'autres indications indiquant qu'une menace doit être prise au sérieux comprennent :

- La menace constitue une menace immédiate et un danger important pour la sécurité des personnes ;
- La menace est directe, spécifique et réaliste, elle peut inclure des noms, des heures et/ou l'emplacement de la bombe ;
- L'auteur fournit son identité et la menace suggère que des mesures concrètes ont été prises d'une part et que l'auteur n'a plus aucune crainte de l'avenir ;
- La menace peut être utilisée comme un avertissement en fournissant des détails spécifiques sur un explosif.

3. Evaluer le risque : déterminer les options de réponses et les premières mesures concrètes

L'évaluation de la menace est issue de l'analyse du risque. Quel que soit le niveau retenu, elle amène à la détermination d'un plan d'actions qui suit la succession d'un certain nombre d'étapes. Ces actions doivent être partagées avec les services de sécurité et de secours pour plus d'efficacité dans la prise de décision. Les plans de mise en sécurité et d'évacuation sont autant d'outils qui amèneront cette efficacité.

3.1 Evaluer et surveiller

Le décideur détermine que les informations reçues n'indiquent pas une menace suffisamment crédible. Même si une menace est jugée peu probable, il est important de continuer à consolider la surveillance de l'établissement et à rester attentif à toute nouvelle alerte. Il sera dès lors nécessaire d'informer toutes les personnes concernées si de nouvelles informations venaient à conduire à une réévaluation de l'appréciation de la menace.

3.2 Evaluer et rechercher

La menace est jugée potentiellement crédible mais peu probable. Le décideur peut choisir de procéder à une fouille partielle ou complète sans confinement, ce qui lui donne plus de temps pour préciser l'évaluation de la menace et sa crédibilité. Il associera son entourage et mobilisera l'ensemble du personnel présent aux fins d'information pour certains et d'appui à la décision pour d'autres.

3.3 Evaluer, rechercher et verrouiller

Le décideur détermine que davantage de temps et d'informations sont nécessaires pour évaluer et que la menace est crédible et potentiellement probable. Il doit s'entourer de personnes pour l'appuyer dans ses actions. Ils peuvent choisir de procéder à une fouille pouvant inclure un confinement partiel ou total en restreignant l'accès au site. S'appuyer sur des plans de mise en sécurité et des plans d'évacuation est un gage d'efficacité.

3.4 Evaluer, rechercher et évacuer

Lorsque le décideur détermine que la menace est crédible, que le risque est élevé, il peut décider que la meilleure approche consiste à évacuer après avoir effectué des recherches prioritaires et déterminé les conditions d'évacuation en bon ordre. Même si une menace semble suffisamment crédible, si l'évacuation peut exposer les personnes évacuées à un plus grand risque d'attaque, alors l'évacuation, partielle ou totale doit s'appuyer sur des plans de mise en sécurité et d'évacuation pour un gage d'efficacité.

4. La recherche : une étape sensible et déterminante

L'étape de recherche de tout objet suspect doit nécessairement être organisée et coordonnée par le décideur. Il convient de :

- Déterminer si la recherche doit être effectuée avant ou après l'évacuation ;
- Prioriser les secteurs de recherche ;
- Définir les rôles et tâches à accomplir pendant la recherche ;
- S'appuyer sur des plans de l'infrastructure et des aménagements extérieurs ;
- Rechercher en priorité dans les zones critiques ou vulnérables ;
- Si possible doter les membres de l'équipe d'outils et moyens de recherche ;
- Rechercher éventuellement des ressources de recherche supplémentaires hors site.

La recherche d'un engin explosif potentiel est intrinsèquement dangereuse. Si l'alerte est jugée crédible avec un risque élevé, il sera nécessaire de commencer les recherches et d'alerter immédiatement les FSI. L'équipe spécialisée des services de déminage sera déclenchée en cas de découverte d'un objet suspect.

Qu'un engin explosif soit découvert ou non, la sécurité du personnel est primordiale. Tous les membres de l'équipe de recherche doivent avoir les plans du site avec les itinéraires d'évacuation marqués. Cette étape consiste à rechercher tous les objets qui semblent suspects. Pour assurer la sécurité de l'équipe de recherche, assurez-vous que les directives suivantes soient respectées :

- Minimisez l'utilisation de tous moyens de communication du réseau sans fil ;
- Choisissez volontairement un nombre de personnes limité participant aux recherches ;
- Privilégier des personnels connaissant parfaitement le site (SIAP, agents de sécurité) pour guider les équipes de recherche ;
- Fouillez minutieusement ;
- Une attention particulière sera portée sur les zones accessibles au public ;
- Assurez-vous de répertorier les zones inspectées ;
- Si un objet est découvert, isolez la zone et prévenez l'équipe de recherche ;
- Communiquez tous les éléments au chef de l'équipe de recherche ;
- Ne jamais considérer qu'il n'y a qu'un seul objet ;
- Ne jamais toucher, déplacer ou recouvrir l'objet ;
- Ne pas rester à proximité.

Quelle que soit l'évaluation de la menace, le décideur est responsable de déterminer les mesures à prendre en attendant l'arrivée des équipes de déminage et des forces de sécurité intérieure.

5. Les critères de suspicions d'un objet :

- Objets retrouvés dans l'espace public (sac à dos sous un siège dans une salle d'attente...);
- Objets cachés, camouflés (derrière les distributeurs de boissons, derrière les plantes...);
- Livraison de paquets non programmés, colis laissés par le livreur sur le pas d'une porte;
- Objet qui ne devrait pas se trouver là (valise dans un local électrique...);
- L'objet sera souvent facile à transporter (valise à roulette, sac à dos, caddie...).

6. L'évacuation

Le décideur détermine qu'il est nécessaire d'évacuer, soit :

- Parce que l'alerte à la bombe est jugée crédible et le risque associé élevé;
- Suite à la découverte d'un objet suspect;

Il est obligatoire de prévenir immédiatement les FSI et les équipes spécialisées du déminage, de contacter les premiers intervenants sur place et de procéder comme suit :

- Informer la police/gendarmerie/pompiers de l'évacuation et demander assistance;
- Demander aux personnes d'évacuer avec leurs effets personnels (sac à dos, sac à mains...) sans pour autant s'encombrer dans leur déplacement.
- Utilisez des itinéraires alternatifs uniquement pour ceux qui se trouvent à proximité de l'objet suspect s'il est découvert;
- Sélectionnez en priorité les itinéraires d'évacuation connus et les zones de rassemblement planifiées et utilisées notamment lors des exercices d'évacuation incendie avec un minimum de 100 mètres de distance de sécurité;
- Confirmer avec l'équipe d'évacuation qu'il n'y a plus personne sur le site évacué.
- Eviter de créer un attroupement de personnes qui pourrait potentiellement devenir une cible.

7. L'objet suspect

Tout comme pour la nécessité d'évaluer les alertes à la bombe, il est essentiel d'évaluer tous les objets présents sur vos sites afin de déterminer s'ils sont suspects ou simplement laissés sans surveillance.

- Les objets laissés sans surveillance sont ceux qui :
 - Ne sont en possession de personne;
 - Ne présentent aucun signe évident de suspicion;
 - Ne correspondent à aucune menace reçue.
- Si un objet trouvé est déclaré suspect :
 - Ne pas toucher et alerter;
 - Signalez immédiatement l'incident aux décideurs et aux forces de sécurité intérieure et premiers intervenants.
- Les décideurs doivent s'assurer :
 - Que la zone a été évacuée;
 - Que les équipes de recherche sont averties.

Les équipes d'évacuation et de recherche doivent rester disponibles pour aider et informer les évacués, le personnel et autres.

8. Traitement de l'objet suspect

Dans le cadre de la mission de déminage, les opérations de recherche et de neutralisation des objets suspects mettent en œuvre simultanément différents intervenants. Elles sont coordonnées sur le terrain par le chef de mission de l'équipe de déminage qui conduit l'ensemble des mesures techniques permettant d'assurer la sécurité des intervenants et du public, à ce titre il en assume la responsabilité et dispose pour ce faire de toute latitude décisionnelle.

Quelle que soit la configuration rencontrée, la mission se déroule généralement selon les phases suivantes :

- Mise en place d'un périmètre de sécurité ;
- Alerte et transport sur les lieux ;
- Prise en compte des risques additionnels et des spécificités liées au site de découverte ;
- Engagement des services partenaires ;
- Opération de levée de doute ;
- Opération de neutralisation ;
- Mesures conservatoires des traces et indices ;
- Compte-rendu.

Chacune de ces actions nécessite une répartition précise du rôle des intervenants.

Pour mémoire : ce guide tient compte des travaux sur la circulaire concernant les alertes à la bombe au sein des enceintes aéroportuaires notamment dans la coordination de la réponse ; il en retient les principes directeurs.

Les aéroports sont des cibles privilégiées pour les alertes à la bombe pouvant impacter l'ensemble du trafic aérien jusqu'au niveau national. Des procédures dédiées ont été mises en place, afin de traiter dans les plus brefs délais les alertes à la bombe, quel que soit les moyens utilisés pour diffuser cette information (téléphone, message, etc.).

En ce sens, L'alerte à la bombe, réceptionnée par l'exploitant, est transmise aux services compétents de l'Etat, suivant les procédures internes arrêtées localement.

En cas de danger immédiat, chaque partenaire peut d'initiative mettre en œuvre les mesures de sécurité qu'il juge indispensable et informe les autres acteurs (ex: évacuation partielle ou totale d'un aérogare).

Le préfet en collaboration avec l'exploitant et les services compétents de l'Etat, fera une analyse locale de la menace et de sa crédibilité en s'appuyant sur les critères suivants :

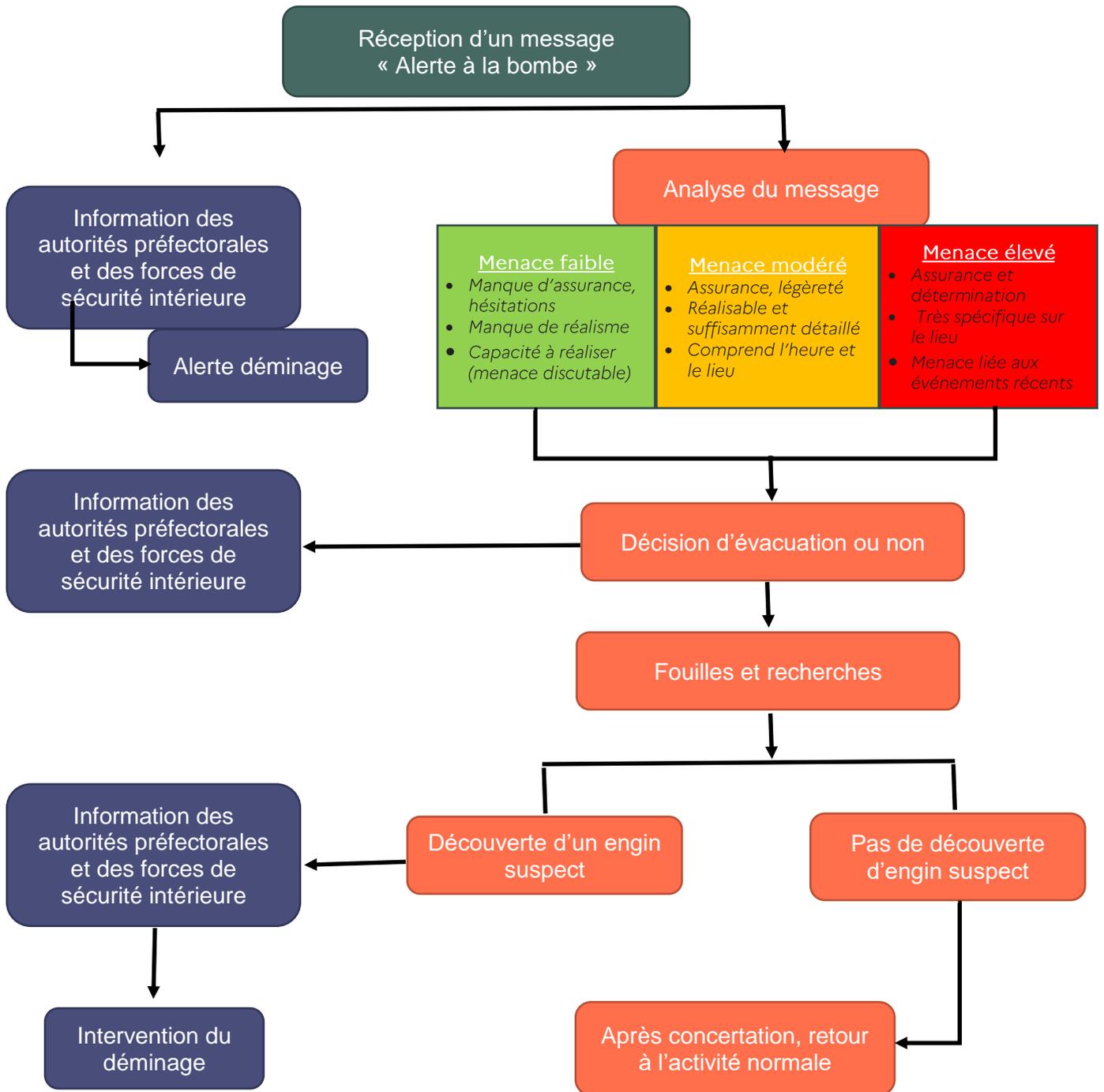
- Critères de nature : origine de la menace, forme et nature du message ;
- Critères d'environnement : occurrence de l'alerte, alerte identique sur d'autres aéroports ;
- Critères d'intention : revendications, cible visée, mode opératoire, localisation de l'engin.

Annexe 1
GUIDE PRATIQUE DE REACTION FACE A UNE ALERTE A LA BOMBE

PROCEDURES	LISTE DE CONTRÔLE																																							
<p><u>Si une alerte à la bombe est recue par téléphone :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Restez calme. Gardez l'appelant en ligne le plus longtemps possible, ne raccrochez pas, même si, l'appelant le fait ; Ecoutez attentivement. Soyez poli en montrant de l'intérêt ; Essayez de faire parler l'appelant pour obtenir plus d'informations ; Si possible, écrivez un message à un collègue pour qu'il appelle les autorités ou, dès que l'appelant raccroche, informez-le immédiatement vous-même ; Si votre téléphone possède un écran, copiez le numéro et/ou les lettres sur la fenêtre d'affichage ; Remplissez immédiatement la liste des contrôles des menaces à la bombe. Ecrivez tous les détails dont vous vous souvenez Immédiatement après l'appel, ne raccrochez pas, mais à partir d'un autre téléphone, contactez immédiatement les autorités avec les informations collectées et attendez les instructions. <p><u>Si une alerte à la bombe est recue par note manuscrite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Appelez ; Manipulez la note manuscrite le moins possible. <p><u>Si une alerte à la bombe est recue par email :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Appelez ; Ne supprimez pas le message. <p><u>Signes d'un colis suspect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'adresse de retour ; Frais de port excessifs ; Odeur étrange ; Des sons étranges ; Livraison inattendue ; Mauvaise écriture ; Mots mal orthographiés ; Affranchissement à l'étranger. <p><u>Précautions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser un système de transmission à proximité de l'objet suspect (Téléphone mobile, radio) ; Ne pas toucher ou déplacer l'objet suspect. <p><u>Qui contacter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Numéro des autorités : 	<p>Date Heure :</p> <p>Heure d'appel Numéro :</p> <p align="center"><u>DEMANDEZ A L'INTERLOCUTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Où se trouve la bombe ? (Bâtiment, étage, pièce) Quand va t'elle exploser ? A quoi elle ressemble ? Quel genre de bombe s'agit-il ? Quel système de déclenchement ? Avez-vous placé la bombe vous-même ? Pourquoi ? Quel est votre nom ? <p align="center"><u>MOTS EXACTS DE LA MENACE</u></p> <p>.....</p> <p align="center"><u>INFORMATIONS SUR L'APPELANT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Où se trouve-t-il ? (Bruit de fond, ...) Age estimé : Autres : <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Voix de l'appelant</u></th> <th><u>Sons de fond</u></th> <th><u>Menaces</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Femme</td> <td><input type="checkbox"/> Bruit d'animaux</td> <td><input type="checkbox"/> incohérent</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Homme</td> <td><input type="checkbox"/> Bruit de maison</td> <td><input type="checkbox"/> Message lu</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Accent</td> <td><input type="checkbox"/> Bruit de cuisine</td> <td><input type="checkbox"/> Message enregistré</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> En colère</td> <td><input type="checkbox"/> Bruit de rue</td> <td><input type="checkbox"/> Irrationnel</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Calme</td> <td><input type="checkbox"/> Système de sono</td> <td><input type="checkbox"/> Profane</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Toux</td> <td><input type="checkbox"/> Conversation</td> <td><input type="checkbox"/> Parle bien</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Voix</td> <td><input type="checkbox"/> Musique</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Pleure</td> <td><input type="checkbox"/> Machine de bureau</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Respiration</td> <td><input type="checkbox"/> Machine d'usine</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Voix déguisée</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Enthousiasmé</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Rire</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Autres informations : <p>.....</p>	<u>Voix de l'appelant</u>	<u>Sons de fond</u>	<u>Menaces</u>	<input type="checkbox"/> Femme	<input type="checkbox"/> Bruit d'animaux	<input type="checkbox"/> incohérent	<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Bruit de maison	<input type="checkbox"/> Message lu	<input type="checkbox"/> Accent	<input type="checkbox"/> Bruit de cuisine	<input type="checkbox"/> Message enregistré	<input type="checkbox"/> En colère	<input type="checkbox"/> Bruit de rue	<input type="checkbox"/> Irrationnel	<input type="checkbox"/> Calme	<input type="checkbox"/> Système de sono	<input type="checkbox"/> Profane	<input type="checkbox"/> Toux	<input type="checkbox"/> Conversation	<input type="checkbox"/> Parle bien	<input type="checkbox"/> Voix	<input type="checkbox"/> Musique		<input type="checkbox"/> Pleure	<input type="checkbox"/> Machine de bureau		<input type="checkbox"/> Respiration	<input type="checkbox"/> Machine d'usine		<input type="checkbox"/> Voix déguisée			<input type="checkbox"/> Enthousiasmé			<input type="checkbox"/> Rire		
<u>Voix de l'appelant</u>	<u>Sons de fond</u>	<u>Menaces</u>																																						
<input type="checkbox"/> Femme	<input type="checkbox"/> Bruit d'animaux	<input type="checkbox"/> incohérent																																						
<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Bruit de maison	<input type="checkbox"/> Message lu																																						
<input type="checkbox"/> Accent	<input type="checkbox"/> Bruit de cuisine	<input type="checkbox"/> Message enregistré																																						
<input type="checkbox"/> En colère	<input type="checkbox"/> Bruit de rue	<input type="checkbox"/> Irrationnel																																						
<input type="checkbox"/> Calme	<input type="checkbox"/> Système de sono	<input type="checkbox"/> Profane																																						
<input type="checkbox"/> Toux	<input type="checkbox"/> Conversation	<input type="checkbox"/> Parle bien																																						
<input type="checkbox"/> Voix	<input type="checkbox"/> Musique																																							
<input type="checkbox"/> Pleure	<input type="checkbox"/> Machine de bureau																																							
<input type="checkbox"/> Respiration	<input type="checkbox"/> Machine d'usine																																							
<input type="checkbox"/> Voix déguisée																																								
<input type="checkbox"/> Enthousiasmé																																								
<input type="checkbox"/> Rire																																								

Annexe 2 :

LOGIGRAMME DE DECISION EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE



FICHE REFLEXE « FOUILLES LORS D'ALERTE A LA BOMBE »

1/ GENERALITE :

- Les opérations de recherche de l'engin explosif et de fouilles des locaux doivent être menées avec la plus grande conscience.
- Elles incombent au personnel de l'établissement concerné notamment du ou des agents de sécurité qui possède une bonne connaissance des lieux et des points sensibles.
- Les services de secours, de police ou de gendarmerie peuvent être conduits à y participer. En cas de danger imminent ou si un contexte particulier le justifie, le service du déminage peut apporter son concours.

2/ REGLES :

- Le but des recherches est de localiser avec précision les objets non identifiés (portefeuilles, caisses, colis...). De tels objets doivent, en cas de menace par bombe, être considérés comme des engins terroristes potentiels.

Les précautions en ce domaine sont les suivantes :

- Faire preuve de vigilance ;
- Ne rien déplacer, n'ouvrir aucun paquet ;
- Ne pas manipuler des objets qui n'ont pas été reconnus ;
- Silence radiotéléphone ;
- Ne pas modifier milieu ambiant ;
- Essayer de déceler les anomalies.
- Penser aux recoins et espaces morts ;
- Ne pas provoquer de chocs ou vibrations inutiles ;
- Examiner les aérations, au-dessus et sous les meubles ;
- S'informer de la présence possible de risques additionnels ;
- Fouiller avec beaucoup d'attention les locaux techniques ou à usage commun ou public, toilettes, couloirs, poubelles, vestiaires – placards ...

3/ ETUDE :

Si une heure précise a été donnée concernant le moment de l'explosion, il convient :

- De surseoir aux recherches si le temps est trop court pour garantir la sécurité des équipes de recherche (minimum 30 minutes avant l'explosion) ;
- D'attendre 30 minutes au moins après l'heure indiquée avant d'entreprendre des recherches.

4/ ACTION :

Lorsqu'un engin suspect est découvert :

- Faire évacuer les locaux voisins et ceux placés au-dessus et au-dessous ;
- Ouvrir les portes des locaux adjacents et faciliter les accès ;
- Interdire toute émission radiotéléphonique à moins de 100 mètres de l'objet suspect ;
- Couper l'électricité et le gaz ;
- Déployer les moyens de lutte contre l'incendie localement à disposition ;
- Ecarter les curieux ;
- Ne pas se focaliser sur un seul objet, envisager la présence d'autres objets ;
- Demander l'intervention du DEMINAGE.

GUIDE PRATIQUE DE REACTION FACE A UNE ALERTE A LA BOMBE

FICHE REFLEXE DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

1/ METTRE LE SERVICE DU DEMINAGE EN PRE-ALERTE

2/ DEMANDER L'EVACUATION DU SITE :

- La décision d'évacuation relève uniquement de la responsabilité du chef d'établissement ;
- Prendre en considération que les rassemblements à l'extérieur du site évacué peuvent présenter des vulnérabilités (point de fixation connu à l'avance) ;
- L'évacuation peut être ordonnée par le préfet lorsqu'il y a un risque imminent ou un contexte particulier ;
- Si évacuation : Le public et les personnels se rendent vers une zone de sécurité située à 100 mètres minimum à couvert du site (200 mètres si véhicule suspect) ;
- Ceux-ci emportent leurs effets personnels après avoir laissé ouvertes les portes et facilité l'accès pour le personnel en charge de l'inspection.

3/ FOUILLES :

- Suivant l'importance des lieux, une ou plusieurs équipes de fouilles pour rechercher le ou les engins suspects ;
- Les équipes seront constituées d'au moins une personne ayant connaissance des lieux ;
- Si l'heure d'explosion est connue, interrompre les recherches 30 minutes avant l'heure et attendre 30 minutes minimum après l'heure fixée avant de reprendre les recherches.

4/ DECOUVERTE D'UN ENGIN SUSPECT :

- Arrêter les fouilles, évacuer, prise du périmètre de sécurité ;
- Demander l'intervention du DEMINAGE ;
- Après l'intervention du DEMINAGE, reprise des fouilles.

LISTE DE CONTRÔLE EN CAS DE DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

